

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID : 079-200081719-20241022-DELIB_2024_49-DE



Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Publié le 18/11/2024

ID : 079-200069755-20241114-C14_11_2024_14-DE



2024/49

COMMUNE DE MARCILLÉ EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCILLÉ, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERNARD Eric, Maire.

Convocation : 15/10/2024

Présents : Mesdames BELLI Chantal, BELLO Marie-Hélène, BOUTEVILAIN Marie-Claude, GALLOT-FOUET Marina, GEORGES Véronique, HILLAIRET Béatrice, INGRAND Véronique, PROUST Katia, Messieurs AIMÉ Sébastien, BERNARD Éric, BERNARD Sébastien, BERTRAND Stéphane, CHAUVET Jean-François, LEBOUCHER Nicolas, NOCQUET Olivier, ROY Christophe

Absents représentés : GIBAUD Thierry (pouvoir à Mr ROY Christophe)

Secrétaire de séance : Marina GALLOT-FOUET

Membre en exercice : 17

Nombre de votants : 11

OBJET : AVIS FERME EOLIENNE DES RABAUDIÈRES

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 03-2024 en date du 30 janvier 2024, Madame BELLO Marie-Hélène, 3ème Adjointe, a été nommée élue référente en charge du dossier du parc éolien « Ferme Eolienne des Rabaudières », projet prévoyant l'installation de huit éoliennes sur les communes de Alloinay, (2 éoliennes) Fontivillié (5 éoliennes), et Marcillé (1 éolienne)

Délégation lui a été donnée afin de signer tout document en lieu et place de Mr le maire, Eric BERNARD, concerné par l'implantation d'une éolienne.

Au même titre que Monsieur Eric BERNARD, Mesdames HILLAIRET Béatrice, INGRAND Véronique, et Messieurs CHAUVET Jean-François et ROY Christophe, concernés par l'implantation de certaines éoliennes, quittent la salle de conseil et ne participent ni au débat ni au vote.

Vu l'arrêté Préfectoral du 08/08/2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 30 septembre au 4 novembre 2024 portant sur la demande formulée par la Société FERME EOLIENNE DES RABAUDIÈRES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur les communes de Alloinay-Fontivillié-Marcillé,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article R.181-38 du code de l'environnement, le conseil municipal doit faire connaître son avis au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture du registre d'enquête,

Madame BELLO Marie-Hélène, informe le conseil municipal que l'enquête publique est toujours en cours, que le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Marcillé les vendredi 25 octobre et lundi 4 novembre.

Elle invite les membres présents à émettre un avis quant à ce projet. Elle propose le vote à bulletin secret, ce que les conseillers acceptent.

Le conseil municipal a désigné deux scrutateurs : Madame Katia PROUST et Monsieur Olivier NOCQUET

Envoyé en préfecture le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 18/11/2024

Envoyé en préfecture le 25/10/2024

Publié le 18/11/2024

Reçu en préfecture le 25/10/2024

ID : 079-200069755-20241114-C14_11_2024_14-DE

ID : 079-200081719-20241022-DELIB_2024_49-DE

Après en avoir délibéré,

Compte tenu de la saturation en éoliennes sur le territoire, et de l'effort important consenti par le territoire Mellois,

Compte tenu de la pollution visuelle,

Compte tenu des nuisances générées,

Compte tenu du seuil d'acceptabilité atteint auprès de la population,

le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, par 11 voix contre, réaffirme son refus de voir s'installer des éoliennes sur son territoire et émet un avis **DEFAVORABLE** à la réalisation du projet de la FERME EOLIENNE DES RABAUDIÈRES portant création de 8 éoliennes.

Acte publié le 22/10/2024
transmis en préfecture le 25/10/2024
A Marcillé, le 22/10/2024
L'adjointe déléguée,
Marie-Hélène BELLO

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Acte
Au registre sont les signatures

L'Adjointe déléguée,
Marie-Hélène BELLO

Le secrétaire de séance,
Marina GALLOT-FOUET

Pour le Maire.
L'Adjoint



Pour le Maire
L'Adjoint